

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie à 8 heures du matin, le dimanche 26 Septembre 1915 pour la session ordinaire d'août.

Objet de la Séance -

- 1^o Assistance aux Vieillards -
- 2^o " aux familles nombreuses
- 3^o " aux femmes en couches
- 4^o Propriétés non bâties - Reclamations en 1915 - Commission de classement
- 5^o Presbytère - Travaux d'approbation
- 6^o Affaires diverses.

A Raze, le 19 7 1915

Le Maire

Figier

Session ordinaire d'août

Séance du 26 septembre 1915

L'an mil neuf cent quinze, le vingt six du mois de septembre, à huit heures du matin,

Le Conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^r Figier Maire, pour la session ordinaire d'août.

Présents: M. M. Figier, Sauvete, Fouquet, Héri, Gaby, Saupin, Dupont Lemerle Piquet, Rousseau & Lefèvre

Absents: M. M. Garcia, Kambacut, Briand, Aubin, Kelatque, Artaud, Ollivier, Genetron, Curbel & Guibertean

Conformément à l'art. 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, M^r Piquet ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Assistance
aux Vieillards

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables, tendant à bénéficier de la loi du 14 juillet 1905, sur lesquelles demandes ont déjà été examinées par le Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil après en avoir délibéré a décidé comme suit la présente liste, et fixe la date du 1^{er} Septembre comme point de départ du paiement des allocations mensuelles.

Nouvelles demandes.

1^o Pourreau Celestin, au chêne-Gala, admis pour 10 francs, durée de la Guerre.

2^o Briey Jeanne Veuve Fleury, ruelle de Forges, non admise, reçoit l'allocation militaire.

3^o Etienne Victoire femme Bru, à la Petite Lande, admise à 8 francs pour la durée de la Guerre, le genre mobilité au chantier de la Loire, pourant donner le complément.

4^o Raineuf Veuve Allouy, admise à 15 francs, sera réduite de 5⁺ après la Guerre.

5^o Verrière J^e François, au chatelet, non admis, reçoit en ce moment une pension alimentaire de 30 francs.

6^o Coscan 9^e Blais, à la Basse Lande, admise à 15 francs, sera réduite de 5 francs après la Guerre.

7^o Chomard Rose, rue Sadi-Carnot 65, ajournée en attendant les résultats de l'enquête sur sa situation de fortune.

(Serait usufruitière d'un immeuble situé à Nantes, à l'angle de la rue de la Ferrerie et du quai de la Fosse.)

8^o Peneau Jeanne Veuve Bureau, à l'hospitaller d'urgence;

9^o Morel Veuve Chollet, rue de l'école, admise à 15 francs, durée de la Guerre.

10^o Robard 9^e Rouquet, rue Nationale 47, admise à 15 francs;

Demande d'augmentation

Griette Marie, à Trentemoult, assistée pour 7⁺.50, augmentée de la même somme.

Observations de la Préfecture.

Par lettre du 10 août 1915, dont il est donné lecture, Monsieur le Préfet fait connaître que toutes les décisions prises par le conseil municipal relatives aux demandes d'attestations du 2^{ème} trimestre ont été acceptées à l'exception de celle concernant Geloux qui ne peut être admise que pour 12 francs, étant donné qu'il a 3 francs de ressources assurées.

Le conseil se range à l'avis de Monsieur le Préfet

Assistance aux familles nombreuses.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'attestation des personnes qui désirent ^{bénéficier} de la loi du 14 juillet 1913.

Savoir :

- 1^o Pelaud Henri, rue de la Gare, 4 enfants au-dessous de 13 ans, admis pour allocation.
- 2^o Galerne Victor, au Port au Zlé, 4 enfants au-dessous de 13 ans, admis pour allocation.
- 3^o Vuze Danet, à la Haute-Île, 3 enfants au-dessous de 13 ans, admis pour 2 allocations.
- 4^o M^{me} Boretaj, à la Haute-Île, 2 enfants au-dessous de 13 ans, admis pour 1 allocation.
- 5^o V^e Harigomat, à la Grand'haie, 2 enfants au-dessous de 13 ans, admis pour 1 allocation.

transmis le 8 août

Assistance aux femmes en couches.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau une demande d'attestation formée par M^{me} Pardiolleau demeurant rue de la Basse-Sainte, conformément aux lois des 17 juin & 30 juillet 1913.

transmis le 8 août

Le conseil après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la demande de cette personne.

Monsieur le Maire communique ensuite à l'assemblée la liste des personnes qui ont été admises d'urgence à bénéficier des dispositions des lois précitées.

- 1^o Cormerais ^{fm} Fierabras, chⁱⁿ de la G^{de}haie
- 2^o fille Audrain Vœnné, au chⁱⁿ Creux
- 3^o fille Rouzel Suzanne, 24 rue Nationale
- 4^o Lefournier ^{fm} Prono, 8 rue Félix Faure
- 5^o Bodineau ^{fm} Corneteau, 76 rue Nationale
- 6^o Mitaineau ^{fm} Forin, rue Chers prolongée

Le conseil après en avoir délibéré approuve

la décision de l'administration municipale

Propriétés non bâties

Reclamations en 1915
Commission de classement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'aux termes de la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 5 août 1915 les Conseils municipaux ont à dresser au cours de leur session d'août, une liste de classificateurs, chargés de donner leur avis sur les réclamations des contribuables contre l'évaluation des propriétés non bâties.

Cette liste doit être composée de 2 parties.
La première comprend : 6 noms pris parmi les propriétaires fonciers de la commune y résidant
La 2^{ème} : 4 noms pris parmi les propriétaires fonciers de la même catégorie et domiciliés hors la commune.

Le Conseil désigne :

Propriétaires fonciers de la Commune :

- 1^{er} Lefevre Francis cultivateur aux chapelles.
- 2^o Hamon Jean Bte " Crép. Médard
- 3^o Fouin Arsène propriétaire St Roustan
- 4^o Bautre Adrien cult. Bouff
- 5^o Artaud J. " chène-Creux
- 6^o Agreste François Bouteillon " Batte Lande

Propriétaires fonciers n'habitant pas la commune

- 1^{er} Bahuard Adolphe - cultivateur - au Rocher en Vertou
- 2^o Pineau François - cultivateur - à la Gd Noë en Bouguenais
- 3^o Ordroumeau Pierre ip. Lejay " aux Landes en Bouguenais
- 4^o Ordroumeau Jacques Allaire " au champ Frère en St Martin

transmis le 28/8/15

Location des presbytères
Baux
Approbation

Comme suite à sa délibération du 28 février dernier approuvée par Monsieur le Préfet, le Haut Saillant, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil des baux qu'il a établi au sujet de la location des presbytères de St Pierre et de St Paul pour une nouvelle période qui commencera à compter du vingt-quatre décembre mil neuf cent quinze.

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve sans restriction les clauses et conditions de ces baux.

Demande
d'acquisition de terrain

Monsieur le Maire communique au Conseil une demande de M^r Gory Julien propriétaire au village de la Petite Lande, tendant à acquiescer une parcelle de terrain sur le chemin de Ste Com n° 20.

transmis le 29/8/15

Il dépose ensuite sur le bureau le plan de la dite parcelle, et le procès-verbal d'expertise dressé par M^r Bloyard

voyer communal,

Le conseil après avoir pris connaissance de ces documents,

Considérant que la parcelle dont l'acquisition est demandée est grevée du droit de préemption, improductive de revenus & inutile à la Voie Publique.

Vote son aliénation au profit du pétitionnaire, à raison de 2^{fr} le m², soit pour la parcelle:

$$30 \text{ m}^2 \times 2^{\text{fr}} = 60^{\text{fr}} =$$

Le conseil municipal accepte la souscription des habitants de la rue Pascal à Trentemoult, s'élevant à 51 francs, pour la construction de caniveau dans cette rue, et vote une somme égale pour l'exécution des travaux dont il s'agit.

L. Hauveste Ch. Polvy J. Lecomte
J. Saupin M. Haupeau Duproch
J. Lecomte J. Lecomte J. Lecomte
J. Lecomte J. Lecomte J. Lecomte

Rue Pascal à
Trentemoult
Com de caniveau